

DECRET N° 94-215 du 11 Juillet 1994

Chargeant Madame Véronique LAWSON,
Ministre de la Santé de l'intérim
de Monsieur Alassane TIGRI, Ministre
de la Jeunesse et des Sports pour
compter du 3 Juillet 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 03 Juillet 1994, Madame Véronique LAWSON, Ministre de la Santé est chargée de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence de Monsieur Alassane TIGRI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MS-MJS 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.